



**COMMUNE
DE
MAURESSAC**

**8 route de Lézat
31190**

Tél : 05.61.50.62.00 – Fax : 05.61.50.01.99

Ouvert : mardi et vendredi de 14h à 18h

PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL du 29/03/2017

L'an deux mille dix sept, le mercredi 29 mars, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MAURESSAC se réunissent sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales. Étaient présents, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Wilfrid PASQUET, Jean-Jacques COUZIER, Franck LOUPIAS, Stéphanie ORIOLA, Damien ROYO, Joël SACILOTTO

Excusés : Jean-Michel BUISINE, Jean-Luc PHARAMOND

Le conseil municipal nomme le Secrétaire de séance : Stéphanie ORIOLA

La séance commence par l'approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 02 février deux mille dix-sept.

• **Délibération : Vote du Compte Administratif 2016**

Monsieur Le Maire présente aux membres présents le compte administratif 2016.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
PREVISIONS	328 746.47 €	328 746.47 €	294 885.29 €	294 885.29 €
REALISE	230 669.95 €	301 085.52 €	94 880.13 €	147 893.54 €

Où l'exposé, Monsieur le Maire se retire afin de laisser le Conseil Municipal délibérer.

Le compte administratif est voté à l'unanimité.

• **Délibération : Affectation du résultat 2016**

Excédent de fonctionnement : 70 415.57 €
Résultat reporté de 2015 : 40 375.18 €
Soit un résultat de fonctionnement de : 110 790.75 €

Excédent d'investissement de : 53 013.41 €
Résultat reporté de 2015 : - 17 388.14 €
Soit un résultat d'investissement de : 35 625.27 €

Le résultat 2016 (fonctionnement + investissement) est de : 146 416.02 €

RAR sur dépenses d'investissement : 95 951.00 €
RAR sur recettes d'investissement : 29 423.00 € (déficit – 21 225.46 €)

Les membres présents décident à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement, comme suit :
Affectation du résultat de fonctionnement : 110 790.75 €
Virement à la section d'investissement : 36 825.23 €
Report au fonctionnement 73 965.52 €

- **Délibération : Approbation du Compte de Gestion 2016**

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2016 dressé par Mme COHEN, Trésorière.

Vote du compte de gestion 2016 à l'unanimité par les membres présents.

- **Délibération : Vote du Budget Primitif 2017**

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
PROPOSITION	372 803.82	372 803.82	311 872.50	311 872.50

Monsieur le Maire présente les annexes du budget primitif :

-Une annexe concernant les subventions attribuées aux différents syndicats auxquels la commune adhère (SIVOM, etc...) et aux associations en lien avec la commune.

Parmi ces associations figure l'association ALEVA qui a fait une demande de subvention. Cette association apporte une aide précieuse à la commune au moment des illuminations (prêt de matériel, achat de fourniture, aide aux bénévoles). Monsieur le Maire soumet au vote des élus l'attribution d'une subvention de 253 € pour 2017.

Vote du budget primitif 2017 à l'unanimité des membres présents.

- **Délibération : Taux d'Imposition des Taxes Directes Locales 2017**

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Vote des taux d'imposition des Taxes Directes Locales 2017 à l'unanimité des membres présents.

- **Délibération : Remboursement du crédit N°T1K23N019PR**

DECOMPTE REMBOURSEMENT ANTICIPE ARRETE AU 31/03/2017 AUX CONDITIONS EN VIGUEUR LE 20/03/2017
SOUS RESERVE DU PAIEMENT DES ECHEANCES

*** CARACTERISTIQUE DU PRET N° T1K23N019PR REALISE LE 31/10/2011 ***

MONTANT : 75 000,00 EUR DUREE : 180
PERIODICITE : ANNUEL
TAUX FIXE : 3,9500 %
COMPTE SUPPORT 20011114527
EMPRUNTEUR : COMMUNE DE MAURESSAC N° OPERATION : T1K23N 01 9

CAPITAL REMBOURSE PAR ANTICIPATION : 48 534,71 EUR

CAPITAL 48 534,71 EUR
INTERETS NORMAUX 446,45 EUR
INDEM.FINANCIERE 3 647,69 EUR
INDEM.RBST.ANTICIPE 319,52 EUR

SOUS TOTAUX 52 948,37 EUR

TOTAL A REGLER

52 948,37 EUR

NB : Nous vous informons qu'en cas d'inscription hypothécaire, toute demande de main-levée entraînera le prélèvement d'une so
forfaitaire.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
Approuve le projet de remboursement par anticipation et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférent.

- **Délibération : Vote des statuts du SPEHA**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la loi NOTRe et suite à la fusion des anciens syndicats SIECHA et SIERGA, il convient de délibérer sur les nouveaux statuts de la nouvelle entité du SPEHA.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve les statuts du Syndicat.

- **Informations :**

- Lutte contre les frelons asiatiques (site internet de la Commune)
- Compteurs LINKY, intervention de 2 intervenants extérieurs

QUESTIONS DIVERSES:

Compte rendu : CCLA, SIVU.

Information sur les travaux communaux.

La séance est levée à 23h00

M. PASQUET Wilfrid	M. COUZIER Jean-Jacques	M. LOUPIAS Franck
Mme ORIOLA Stéphanie	M. PHARAMOND Jean-Luc	M. SACILOTTO Joël
	Excusé	
M. ROYO Damien	M. BUISINE Jean-Michel	
	Excusé	